



Editorial



Déjà une année que les nouvelles autorités payernoises sont entrées en fonction. Après une courte période de rodage, la nouvelle Municipalité s'est rapidement mise à l'ouvrage en planifiant divers

projets et en élaborant son programme de législation.

Aujourd'hui, nous sommes déjà dans la mise en œuvre de certains projets.

Le préavis n° 08/2017, « Action Ville Propre », adopté par le Conseil communal, est en pleine phase de réalisation. Cette action est prévue en 2 étapes (une étape de sensibilisation durant 2 mois puis une de répression).

Nous sommes convaincus que cette action permettra de sensibiliser les personnes non respectueuses des règlements. En effet, il est toujours pénible de découvrir des sacs non taxés déposés sur la voie publique, des déjections canines dans les magnifiques massifs floraux, les poubelles publiques remplies de déchets ménagers, etc.

Ces gestes de citoyens malhonnêtes démontrent un manque de respect envers nos collaborateurs communaux et, surtout, un manque de respect envers la grande majorité des citoyens qui appliquent les directives communales. Au nom de la Municipalité, merci à vous.

A vous toutes et tous, chères Payernoises et chers Payernois, je vous souhaite une belle fin d'été.

André Jomini, Municipal

Action Ville propre



Action ville propre

Journée nettoyage

Samedi 9 septembre 2017

Journée pour la population

Le samedi 9 septembre, ensemble nous ramasserons les déchets sauvages et les exposerons dans le container transparent qui se trouvera sur la Place Général-Guisan.

Point de rencontre à 10h au
Bâtiment des services d'exploitation (BSE)
Route de Grandcour 69
1530 Payerne

Nous terminerons vers 14h, prévoir un pique-nique
(grill à disposition, une boisson offerte)

Dans le cadre de son programme de législature 2016-2021, la Municipalité a défini ses objectifs de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie et des infrastructures pour assumer son rôle de chef-lieu.

Elle a décidé notamment d'entreprendre une véritable action pour sensibiliser les différentes populations de jour et de nuit à une gestion exemplaire de leurs déchets. Cela passe évidemment par une amélioration sensible du tri des déchets et de la propreté des espaces publics.

Suite en page 6

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette Edition

- 2 Les informations Municipales**
◇ Communication des décisions municipales
- 4 Portraits**
◇ Administration communales et entreprise formatrice
◇ Société de Cavalerie de Payerne.
- 6 Actualités**
◇ Action Ville propre
- 8 Actualités**
◇ Sortie des aînés du jeudi 24 août 2017
◇ Du 1530 Jeunes à la Détente
◇ 22° Route du Moût Lavaux- Payerne
◇ Le Salon des dégustations 2017 : Faites appel à vos sens...
- 11 Ça s'est passé à payerne**
◇ Retrospective des 3 derniers mois en photos
- 12 Le Calendrier**
◇ Chantiers et informations de saison
◇ Prochaines manifestations



Communication des décisions municipales

Municipalité en 2017

Préavis adoptés par la

Préavis n° 10/2017 : Mise en valeur du site de l'Abbatiale – Etape 2 - Restauration intérieure - nouveau concept muséographique – réaménagement de la Place du Marché.

La première étape des travaux de restauration de l'Abbatiale sera terminée à la fin 2017, y compris la mise en valeur des façades qui a fait l'objet du préavis n° 26/2016.

(...)

Le présent préavis, sur le même modèle que l'étude, reprend les trois volets que sont :

1. la restauration intérieure de l'Abbatiale ;
2. la nouvelle muséographie et les aménagements y relatifs ;
3. le réaménagement de la Place du Marché.

(...)

Le plan d'investissements pour la législature en cours prévoit pour ce projet un montant total de Fr. 7,730 mios.

- Abbatiale et Musée Fr. 5'000'000.—
- Aménagement de la Place du Marché Fr. 2'180'000.—
- Aménagement de la Place du Tribunal Fr. 550'000.—

Des subventions fédérales, distribuées par le Canton sont promises à hauteur de Fr. 160'000.— pour la part de restauration intérieure de l'Abbatiale.

Par ce préavis, la Municipalité demande

au Conseil communal de l'autoriser à entreprendre les travaux selon description du présent préavis et de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 7'764'000.—, dont il y aura lieu de déduire les subventions, dons, legs et participations.

Préavis n° 11/2017 : Remise en état du bâtiment du Café du Marché à la suite de l'incendie du 23 avril 2017.

A la suite du sinistre survenu le 23 avril dernier, le bâtiment du Café du Marché a été fermé à toute activité. Le nettoyage et l'évacuation des débris sont terminés depuis le mardi 9 mai. S'en est suivi, une période d'assèchement des murs, plafonds et parois. Les travaux de remise en état de moindre importance sont en cours au niveau du Café du Marché, de l'Office du tourisme et de l'appartement du 1er étage et figureront dans le compte d'exploitation 2017. Ces travaux ne font pas partie du présent préavis.

Le Café du Marché rouvrira en principe dès la mi-août et l'Office du tourisme à la fin juillet. L'ensemble des travaux de remise en état est pris en charge par l'ECA.

(...)

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal de l'autoriser à entreprendre les travaux de remise en état du bâtiment du Café du Marché, objet du présent préavis, pour un montant de Fr. 245'000.— TTC.

Préavis n° 013/2017 : Travaux de remise en état de l'appartement du rez supérieur dans le bâtiment des Régents (Orientation Professionnelle).

Le préavis concerne la remise en état de l'appartement de 4 pièces du rez supérieur du bâtiment des Régents faisant suite au déménagement de l'Orientation Professionnelle à la rue de Lausanne qui cherchait depuis un certain temps des locaux mieux adaptés à ses besoins.

L'appartement sera mis en location dès la

fin des travaux. Les travaux comprennent le rafraîchissement des revêtements et de la salle d'eau, le remplacement de la cuisine et du solde des fenêtres et la mise en conformité des installations électriques.

Compte tenu de sa surface de 125 m², cet appartement de 4 pièces est plutôt destiné à un couple ou une famille.

(...)

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal de l'autoriser à entreprendre les travaux de remise en état de l'appartement du rez supérieur du bâtiment des Régents selon descriptif des travaux pour un montant total TTC de Fr. 95'000.—.

Préavis n° 014/2017 : Première série de compléments au budget 2017.

Conformément à l'article 104 du nouveau Règlement du Conseil communal et les articles 10 et 11 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

(...)

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal de lui accorder des compléments au budget 2017 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 205'600.00 et une augmentation des revenus de Fr. 43'000.00.

Excédent de charges prévues au budget 2017		1'224'816.00
	Modification des charges	Modification des revenus
1. Administration générale	4'600.00	
3. Domaines et bâtiment	66'000.00	
4. Travaux	90'000.00	23'000.00
5. Instruction publiques et cultes	10'000.00	
6. Police	15'000.00	
8. Service industriels	45'000.00	45'000.00
Charges supplémentaires	230'600.00	
Revenus supplémentaires		68'000.00
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		1'387'416.00

Les préavis complets peuvent être consultés sur www.payerne.ch

Ligne de bus urbaine

Il était prévu de mettre en activité le 10 décembre 2017, en même temps que le changement d'horaire CFF, la première ligne de bus urbaine à Payerne.

Malheureusement, suite à un recours sur les marchés publics au Tribunal Cantonal, les travaux à entreprendre pour la mise en service de cette nouvelle ligne n'ont pu être exécutés cet été.

Toujours dans l'attente de l'arrêt du TC, nous ne pouvons entamer les travaux pour cet automne. Dès lors, la Municipalité a pris la décision de reporter la mise en service de cette ligne au 1^{er} septembre 2018.

Personnel Communal

Engagements

- M. Ernst Bieri, engagé au 1^{er} septembre en qualité de chef de secteur Atelier
- M. Châu Phan, engagé au 1^{er} septembre en qualité d'assistant socio-éducatif
- Mme Amélie Hochuli, engagée au 1^{er} septembre en qualité de collaboratrice administrative
- M. Donald Hrunka, engagé au 1^{er} août en qualité d'assistant de sécurité publique
- M. Thomas Jan, engagé du 21 août au 31 mai 2018 en qualité de stagiaire au secteur Jeunesse et intégration
- M. Julien Perdriet, engagé au 1^{er} septembre en qualité d'agent d'exploitation bâtiments
- Mme Anne-Line Roux, engagée du 1^{er} septembre au 28 février 2018 en qualité de collaboratrice administrative
- M. François Savary, engagé au 1^{er} septembre en qualité de chef de secteur Exploitation Bâtiments

Pour la rentrée 2018, la Commune de Payerne engage :

- un(e) apprenti(e) de commerce ;
- un(e) apprenti(e) horticulteur(trice) ;
- 2 stagiaires MPC.

Les appels d'offres y relatifs paraîtront dans le journal « La Broye » fin septembre 2017.

PORTTRAITS

Administration communales et entreprise formatrice

Comme chaque année, la Commune de Payerne accueille de nouveaux apprentis dans différents corps de métier. A la rentrée d'août 2017, ce sont 5 jeunes personnes qui ont débuté leur formation initiale au sein de l'Administration communale.

Stagiaires MPC



Oriane Henchoz, 18 ans, Payerne
Valentine Savary, 19 ans, Payerne

Après 3 ans d'études à l'école de commerce du Gymnase intercantonal de la Broye, Oriane et Valentine effectuent un stage d'une année durant laquelle elles fréquentent l'entier des services administratifs de la Commune, soit le Greffe municipal, le service des Finances, le service à la population, la sécurité publique et le secrétariat des services Urbanisme et travaux, Infrastructures et Bâtiments. Cette expérience d'une année, synonyme de polyvalence, leur permettra d'obtenir leur CFC de commerce avec maturité professionnelle commerciale en juillet prochain. Cette formation ouvre les portes des hautes écoles spécialisées.

Employée de commerce CFC, 1^{ère} année, Service à la population

Justine Juriens, 18 ans, Payerne

Justine a débuté son activité à la Commune de Payerne en mars



2017 dans le cadre d'un préapprentissage. De mars à juillet, elle a pu se familiariser avec les tâches administratives du Greffe municipal. Dès la rentrée, elle suivra les cours professionnels en profil élargi au sein du CPNV de Payerne. Dès le mois d'août, elle aura le plaisir d'accueillir les habitants au service à la population durant sa première année de formation.

Employée de commerce CFC, 1^{ère} année, Greffe municipal



Aline Maurer, 16 ans, Payerne

Après la réussite de son certificat de fin d'école en voie générale, Aline a décidé de suivre une formation d'employée de commerce en profil élargi. Elle a débuté sa formation le 1^{er} août dernier. Aline aura le plaisir d'apprendre à connaître les rouages administratifs et de suivre la vie de la Municipalité tout au long de sa première année de formation au sein du Greffe municipal.

Employé d'exploitation, AFP

Guillaume Jan, 17 ans, Corcelles-près-Payerne

Après plusieurs stages effectués dans le domaine du métier d'agent d'exploitation, Guillaume Jan a décidé d'en faire son



métier. Dans un premier temps, il effectuera 2 ans de formation au sein du secteur exploitation bâtiment en vue de l'obtention d'une Attestation Fédérale Professionnelle en tant qu'employé d'exploitation. A la fin de ces 2 années, il aura la possibilité de continuer à se former 2 ans supplémentaires afin d'obtenir le CFC d'agent d'exploitation, orientation domestique. Guillaume aura dès lors le plaisir de mettre ses compétences au profit des utilisateurs des différents locaux communaux.

Stagiaire HES travail social



Thomas Jan, 21 ans, Châbles

A la suite de 4 ans d'études à l'école de culture générale, section sociale, au Gymnase intercantonal de la Broye, Thomas effectue un stage de 40 semaines au sein du secteur jeunesse et intégration. Durant cette année, il aura l'occasion de mettre en place un projet en relation avec sa formation et l'Administration communale. Au terme de son stage, il obtiendra une maturité spécialisée, ce certificat lui permettra d'intégrer les Hautes écoles spécialisées.

La Commune de Payerne est une entreprise formatrice pour les employés de commerce, les horticulteurs et les agents d'exploitation et elle engage chaque année plusieurs apprentis.

PRÉSENTATION D'UNE SOCIÉTÉ LOCALE

Société de Cavalerie de Payerne.

La Société de Cavalerie de Payerne a été fondée à l'époque où les dragons faisaient encore partie des troupes militaires. Le manège des Avanturies a été construit dans les années 80 par une poignée de bénévoles surmotivés. La Société a pour but de rassembler les gens qui partagent la passion du cheval et de promouvoir les sports et activités équestres dans la Broye Vaudoise.



Les infrastructures des Avanturies se trouvent à la sortie de l'autoroute de Payerne. Elles comportent un manège couvert avec buvette et cuisine, un grand paddock en herbe éclairé ainsi qu'un paddock en sable également éclairé. Le terrain appartient à la commune de Payerne mais est loué par la Société de Cavalerie.

Actuellement nous comptons environ 200 membres au sein de notre société. Les membres désireux de pouvoir bénéficier de nos installations doivent s'inscrire en



tant que membres actifs. Ils devront payer une cotisation de Fr. 200.- par année. Nous comptons également des membres juniors, considérés en tant que tels jusqu'à la fin de leur 18^e année et devant payer une cotisation de Fr. 30 par année.

années le jeudi de l'ascension. Ceci permet aux membres de la société et des sociétés locales voisines de partager un moment familial.

Le traditionnel concours hippique de Payerne



La société compte également des membres passifs, personnes qui pratiquent ou non l'équitation mais qui ne désirent pas bénéficier des infrastructures et qui doivent s'acquitter d'une cotisation de Fr. 30.- par année.

A son actif, elle compte également un membre d'honneur, Monsieur André Decorges, ancien président de la Société de Cavalerie pendant plus de 20 ans.

La pratique du sport équestre est diversifiée au sein du club. Il en va des cavaliers de loisir, trec, dressage, concours complet et saut d'obstacles.

Chaque année, des cours de dressage et saut obstacles avec des professeurs qualifiés sont organisés pendant la période hivernale. Ces cours sont à disposition des membres désireux de s'améliorer et de préparer la saison à venir. Selon la demande, un renouvellement des cours peut avoir lieu durant le printemps. Depuis cette année, des cours pour les membres juniors sont également organisés pendant les vacances d'été et d'automne.

Un concours amical de type gymkhana, épreuve d'habileté comprenant différents obstacles qui doivent être franchis dans un ordre donné, est organisé depuis quelques

à lieu durant le dernier week-end de juin. Il se déroule sur quatre jours et est composé d'épreuves de saut d'obstacles et d'épreuves attractives qui varient selon les années. Sur les quatre jours de manifestation, environ mille départs ont lieu, répartis sur une vingtaine d'épreuves de saut d'obstacles, allant du niveau brevet avec des sauts à 80 cm au niveau national avec une hauteur de saut à 1m45.

Alors si vous êtes motivé(e)s et désirez faire partie d'une société équestre dynamique, n'hésitez pas à nous contacter !

Présidente

Céline Corsini
Rue de La Bergerie 31
1530 Payerne
Tél : 079 627 92 78

Secrétaire

Melissa Francey
Rte de Corcelles 22
1774 Cousset
Tél : 079 590 20 25

Mail : cavalerie.payerne@gmail.com

ACTUALITÉS

ACTUALITÉS

Action Ville propre

Situation actuelle

La commune de Payerne est dotée d'une taxe au sac depuis 1994. Une collecte journalière de sacs officiels se fait au porte à porte et chaque trimestre est organisé un ramassage du papier. Par ailleurs, une récupération mensuelle des déchets encombrants est organisée, sur rendez-vous, en faveur des personnes bénéficiant d'une rente AVS et/ou AI.

En ville, un aspirateur urbain, le « Gluton », absorbe les déchets déposés sur les trottoirs et au bord des rues. C'est en aussi 1994 que la Commune inaugurerait sa nouvelle déchetterie. En 2015, une directive municipale a été établie afin de sensibiliser les sociétés locales au tri des déchets. Les organisateurs de festivités doivent aussi prendre en charge le coût de la gestion de leurs déchets.

Constat

Le système de collecte des déchets ménagers incinérables fonctionne correctement par le biais d'une entreprise privée. La récupération des déchets ménagers recyclables en déchetterie donne aussi satisfaction.

Malgré tout, force est de constater qu'il reste certains problèmes de propreté que l'on peut facilement observer. En effet, le dépôt de sacs non officiels, ainsi que les mégots de cigarettes, ont augmenté au centre-ville. Les déchets sauvages (littering) sont le résultat de mauvaises habitudes consistant à jeter dans les espaces publics. De plus, les employés



communaux doivent régulièrement ramasser les déjections canines avant de tondre le gazon dans les parcs intra-muros.

Mesures prises

Depuis 2014, la Municipalité a mis en place une surveillance des lieux de collecte des sacs officiels jaunes. Par ailleurs le secteur des Parcs et Promenades (PP) a organisé des actions dans les jardins publics pour sensibiliser les propriétaires de chiens d'utiliser les poubelles réservées à cet effet. Les résultats de toutes ces actions sont encourageants mais encore insuffisants.

Afin de remédier à cette problématique récurrente, la Municipalité a mis sur pied une « Action ville propre ». Cette action se déroule selon trois axes principaux :

1. Dépôt de sacs à ordures ménagères non conformes
2. Déchets sauvages et poubelles fixes
3. Déjections canines

Cette « Action ville propre » vient en appui aux mesures existantes énumérées ci-dessus.

Elle consiste, dans un premier temps, à sensibiliser la population à cette problématique et, dans un deuxième temps, à imposer des sanctions aux fautifs.

Sensibilisation jusqu'à fin septembre 2017

La campagne avec une identité visuelle propre est mise en place depuis cet été. Elle met l'accent sur la thématique du déchet sauvage, vrai fléau dans nos villes. Les slogans de la campagne mettent l'accent sur la sensibilisation à cette problématique. Ils incitent à avoir des comportements corrects et ils rappellent un esprit collectif pour maintenir tous ensemble une ville propre. Des affiches, des autocollants ou des bâches sont prévus pour les différents supports, tels que le « Glutton » (aspirateur urbain), les poubelles fixes, camion-benne et sacs non-conformes. Un parallélépipède géant transparent est installé à la Place Générale Guisan. Il est rempli de déchets sauvages (produits du Glouton) et de sacs non-conformes, récoltés dans une journée sur notre commune. L'objectif choc est de quantifier visuellement cette problématique pour la population.

Une journée littering a été organisée avec des élèves du secondaire, pour le nettoyage des rues de la ville. Deux demi-jours de formation des élèves des classes de degré primaire ont été mis sur pied. Toujours en collaboration avec la Direction des écoles, deux journées « CLEAN UP DAY » nationales 2017, les vendredi 8 et samedi 9 septembre, seront organisées en faveur d'un nettoyage sur le territoire de la Commune. Des contacts avec l'EVAM seront pris en vue d'intégrer les migrants aux journées « CLEAN UP DAY ».

La Commune a mis à disposition des cendriers sur pied destinés aux cafés restaurants du centre-ville, afin de sensibiliser les fumeurs d'y déposer leurs mégots. Les sacs de déchets ménagers non officiels ne sont plus ramassés. Ils restent devant l'immeuble pendant 1 jour. Dans l'intervalle, ils peuvent être emballés dans des sacs officiels par la gérance de



l'immeuble et ainsi être récoltés de manière traditionnelle. Passé ce délai, ils sont ramassés, fouillés et l'auteur amendé. Sinon les sacs non officiels sont entreposés dans un des parallélépipèdes situé sur la place Général Guisan. Quant



aux déjections canines, il est proposé de promouvoir les poubelles à chien (Robidog).

Par ailleurs, Les poubelles fixes réservées aux déchets de la rue débordent fréquemment d'ordures ménagères qui doivent se trouver normalement, dans des sacs officiels.

Les propriétaires, les gérances d'immeubles et restaurateurs ont été invités à une séance d'information, afin d'associer leurs locataires, concierges et restaurateurs à notre action. Une explication écrite de « l'action ville

propre » leur a été envoyée. Par ailleurs, sur la base des efforts consentis et des actions à venir, la Commune de Payerne a obtenu le label « No littering » concept à l'échelon national. Il distingue les villes qui s'engagent de manière ciblée contre les déchets jetés au sol.

Répression

Dès le début octobre 2017, les contrevenants seront sanctionnés. D'un point de vue légal, ce sont d'une part, le règlement communal sur la gestion des déchets et, d'autre part, le règlement communal de police qui permettent à la Municipalité de fixer les montants à percevoir, en fonction de la contravention. A cet effet, le règlement

communal de police a subi des modifications. La Sécurité publique sera renforcée par des patrouilles de sécurité privée de 2 personnes. Les patrouilles privées seront occupées tous les jours/nuits de la semaine y compris le samedi et le dimanche.

Dans un premier temps, la priorité sera donnée à la répression des infractions suivantes :

1. Dépôt de sacs non officiels dans les containers et sur la voie publique
2. Abandon de déchets sur la voie publique
3. Dépôt de déchets ménagers dans les poubelles publiques (ces déchets doivent être entreposés dans des sacs officiels)
4. Déjections canines non ramassées immédiatement par les détenteurs

La campagne de répression ne va pas se terminer à fin janvier 2018. Elle sera tout au plus allégée mais se poursuivra durant toute l'année 2018. **CAN**

Quelques exemples d'amendes d'ordre selon le règlement de police

Sur le domaine public et ses abords :

- ◇ Uriner : Fr. 100.-
- ◇ Cracher : Fr. 50.-
- ◇ Déposer, répandre ou déverser des excréments humains ou animaux : Fr. 150.-
- ◇ Abandonner de façon non conforme ses déchets sur la voie publique : Fr. 100.-
- ◇ Mélanger des déchets devant faire l'objet de tri sélectif : Fr. 100.-
- ◇ Déposer ou jeter des déchets papier, débris, emballage : Fr. 100.-
- ◇ Apposer des affiches en dehors des endroits prévus : Fr. 100.-

Petit rappel des bonnes pratiques :

- ◇ L'info-déchets, distribué en tout-ménage en janvier de chaque année, donne toutes les indications sur la collecte des sacs officiels et la gestion de la déchetterie. L'info-déchets peut être demandé auprès du service de la population à l'Hôtel de ville.
- ◇ Les rouleaux de sacs officiels (jaune) de 17 lt, 35 lt, 60 lt et 110 lt peuvent être achetés dans les commerces de la place.
- ◇ Les ordures ménagères sont introduites dans les sacs officiels jaunes. Les sacs sont déposés le jour de la collecte, pour 7h00 aux endroits habituels. Ils peuvent être déposés dans les containers pour sacs officiels jaunes. Le dépôt de sacs officiels durant le week-end est interdit et également en dehors des jours de ramassage.
- ◇ Seules les ordures provenant des ménages peuvent être déposées aux endroits définis par la Municipalité.
- ◇ Il est interdit de déposer tout autre déchet dans les endroits habituels.
- ◇ Les autres déchets peuvent être acheminés à la déchetterie à la route de Grandcour, moyennant un macaron d'entrée.
- ◇ Les déchets provenant de l'industrie, de l'artisanat ou d'activités professionnelles ne peuvent en aucun cas être déposés à la déchetterie.

La Municipalité encourage le compost individuel par habitation ou locatif.

Le service des Infrastructures (026/662 65 30) est à disposition pour de plus amples renseignements.

ACTUALITÉS

Sortie des aînés du jeudi 24 août 2017

Déplacement au Lac Noir

Le jeudi 24 août 2017, près de 150 personnes ont pris, en cars, la direction du Lac Noir à l'occasion de la traditionnelle sortie annuelle que la Commune de Payerne met sur pied pour les personnes âgées de plus de 75 ans.

Si le temps était maussade avec orage et pluie au menu, la bonne humeur était de mise et la joyeuse cohorte payernoise a partagé une petite collation et un rafraîchissement servis par le personnel de l'Hostellerie Am Schwarzsee.



Comme de coutume, de retour à Payerne, c'est à la Halle des Fêtes que nos chers aînés ont pu déguster la délicieuse et traditionnelle "langue aux câpres" de Léonce Huguet du Café du Cerf, au cours d'un début de soirée musical et dansant, animé par M. Frédéric Marcuard, de MF Animation.

La Municipalité donne d'ores et déjà rendez-vous à tous ses aînés en 2018, le jeudi qui suit le Tirage, pour une nouvelle sortie toute en couleurs.

JoM



La Municipalité au grand complet avec Dino Belometti

Du 1530 Jeunes à la Détente

Acceptée par le Conseil communal en décembre dernier, la rénovation du bâtiment du 1530 Jeunes a eu lieu au printemps et durant l'été 2017 et s'est terminée à mi-août afin d'être prête pour cette rentrée scolaire.

chauds puissent y être proposés.

Le bâtiment compte désormais 48 places assises, une cuisine aménagée et des WC et il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'isolation, les vitrages et l'intérieur du rez ont totalement été refaits à neuf. Son nom a fait l'objet d'un concours au sein des classes de l'établissement secondaire et un jury a choisi le nom de « La Détente » proposé par Alexis Carvalho Rodrigues, élève de l'établissement secondaire, pour coller à l'utilisation du lieu.

Avec ce local, la Commune dispose depuis cette année scolaire, d'un lieu d'accueil de midi, rendu obligatoire par la LEO (Loi sur

l'Enseignement Obligatoire), et répondant à la demande de certains parents et aux nouveaux horaires scolaires qui comportent une période supplémentaire par semaine placée justement sur la pause de midi. Dans le même ordre d'idée, le nombre de places de l'UAPE (Unité d'Accueil de la Petite Enfance) au Croc Bonheur a été augmenté de 24 à 36 durant les pauses de midi pour les élèves du primaire.

Julien Mora



ACTUALITÉS

22^e Route du Moût Lavaux- Payerne

Les 6 et 7 octobre prochain, des attelages relieront la ville de Payerne à ses domaines viticoles en Lavaux pour ramener le moût vendangé à la cave de la Reine Berthe. Pour cette 22^e édition, les vins ainsi que les spécialités du terroir payernois seront à l'honneur.



Festivités d'automne sur la place Général-Guisan

De nombreuses festivités seront organisées durant toute la journée du samedi sur la place Général-Guisan devant la Coop. De 9h00 à 18h00 se tiendra un marché d'automne aux saveurs du terroir. De 11h00 à 22h30, les membres du Lion's Club proposeront boissons et mets à grignoter. Les bénéfices engendrés par le Lion's Club seront entièrement reversés à une association caritative.

Nouveautés : Le nouveau timbre d'oblitération de Payerne sera inauguré à cette occasion. Des balades à dos d'âne seront proposées. De plus, à l'approche d'Halloween, des ateliers de découpe de courge auront lieu pour les enfants comme pour les adultes.

Les enfants pourront profiter d'une exposition d'animaux de la ferme. Les amateurs de vins auront la possibilité de déguster une sélection des vins de Payerne. Le tout dans une ambiance joviale avec l'orchestre « Ambassador » qui se fera une joie de jouer de 10h00 à 18h00 sur la place.

Organisée conjointement par Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme, la Société de Développement de Payerne et le Lion's Club, la manifestation est devenue, au fil des éditions, un rendez-vous phare du premier samedi d'octobre. La Route du Moût doit son succès au Payernois Daniel Jomini qui, avec la complicité d'Henri Chollet, ancien vigneron de la ville de Payerne, a remis au goût du jour cette belle tradition viticole.

Samedi 7 octobre 2017 : Route du Moût et festivités à Payerne

8h - Départ du vignoble de Montagny

8h30 - Epresses (Sortie direction Rivaz)

10h - La Tuilière (Café du Soleil)

11h - Forel-Lavaux, Place des Cornes de Cerf

12h - Mézières, Place centrale (Auberge du Lion d'Or)

12h30 - Carrouge, Place devant la Salle

communale, repas de midi

14h30 - Moudon, Place de l'Hôtel du Chemin de Fer

15h30 - Lucens, Place de la Couronne (Bâtiment administratif)

16h30 - Villeneuve, Auberge communale

17h - Granges-Marnand, Place de l'Hôtel du Pont

18h - Fétigny, Place de l'Auberge communale

18h30 - Payerne, arrivée sur la Place Général-Guisan

Sur tout le parcours, dégustation du moût nouveau, verre de l'amitié et animation musicale par « l'Echo du Châtelard (cor des Alpes) ».

Festivités à Payerne :

9h00-18h00 : Marché d'automne - Animations pour enfants, balades à dos d'âne, exposition d'animaux

9h00-11h00 : Atelier pour enfants - décoration, découpe et peinture sur courges

14h00-16h00 : Atelier pour adultes - découpe et sculpture sur courges.

10h00-18h00 : Musique avec l'orchestre « Ambassador »

11h00-22h00 : Petite restauration par les membres du Lion's Club

Dès 18h30 : Dégustation du moût

Pour tout renseignement :

Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme, T. 026 662 66 70, www.estavayer-payerne.ch

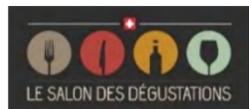
Contacts médias :

Myriam Dégallier, Directrice Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme T. 026 662 66 70

Sophie Giuliano, Animations & Evènementiel Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme T. 026 662 66 70

LE REPORTAGE

Le Salon des dégustations 2017 : Faites appel à vos sens...



Des producteurs et artisans passionnés d'ici et d'ailleurs seront présents avec leurs produits authentiques et de qualité à la Halle des fêtes de Payerne du 19 au 22 octobre 2017.

Venez découvrir, déguster, échanger et arpenter les allées du Salon dans une ambiance conviviale. Dans un monde toujours plus globalisé, le Salon des Dégustations vise à préserver la relation directe entre artisans et consommateurs.

Cette année, le thème « les 5 sens de l'artisanat » ne fera pas appel à vos papilles uniquement mais à tous les sens sollicités lors de dégustations de produits. Venez nombreux, seul, en couple ou en famille, célébrer les couleurs de l'artisanat et voir notre parrain 2017, le chef Philippe Lignon, en action!

De nombreuses surprises vous attendent ! Programme et informations sur www.salon-degustations.ch et sur notre page Facebook.



Changement du comité de l'USL Payerne 2017 - 2019



(De gauche à droite)

Gérard Jenzer, caissier, Badminton

Jean-Daniel Addor, secrétaire, l'Harmonie

Jean-Marc Jomini, président, Société de Développement

Thierry André, vice-président, Comité Des Masqués

Nathalie Baumgartner, membre adjointe, Union instrumentale.

ÇA S'EST PASSÉ A PAYERNE

Retrospective des 3 derniers mois en photos



Mathmatah, Red Pigs 24.06.2017 - © Photo par Stéphane Harnisch Music Photography - www.concerts-live.ch



1^{er} août 2017 sur la place Général Guisan



Premier coup de pioche, Swiss-Aeropole, 21.08.2017



Tirage 2017

LE CALENDRIER

Chantiers et informations de saison

- Rue du Simplon : mise en séparatif et aménagement de la rue
- Route de Morens : aménagement d'un cheminement piéton
- Avenue de la Colline et Avenue de la Riollaz : Pose de tapis
- Place de la Concorde : Aménagement d'un muret (mur des vignes)
- Aménagement d'un carrefour d'entrée au quartier Rives de la Broye, avec pose d'un nouveau tapis à la route d'Echallens
- Travaux préparatoires pour la pose d'une nouvelle passerelle sur la Broye, en lien avec le quartier Rives de la Broye
- Travaux de gravillonnage à l'entrée du hameau de Corges (rte de Vers-chez-Savary / entrée de Corges)

L'association PROCAP BROYE VD/FR

Recherche un Président pour la section de Payerne

Références au 026 6600583 ou écrire

Case Postale 29 (Procap), 1530 Payerne

Rédaction

Editeur :

Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnel :

M. Stéphane Wicht

Contact :

e-mail : tdu@payerne.ch

Tél : +41 (26) 662 66 26

Équipe de rédaction :

M. Grandjean, rédactrice

J. Micco, rédacteur

J. Mora, rédacteur

F. Leuthold, impression

C. Besson, graphisme et mise en page

Parution :

4 fois par année

Distribution :

Journal gratuit - tous ménages

Prochaines manifestations

Du 8 au 10 septembre 2017

Motocross de la Broye
Derrière le Bois de la Rappe

Dimanche 10 septembre 2017

Kermesse FSG Centre sportif Rammes

Du 15 au 17 septembre 2017

Brocante de Payerne Halle des Fêtes

Samedi 23 septembre 2017

Accueil des nouveaux habitants et fête
multiculturelle organisé par la CCSI
Commission communale Suisses Immigrés
Aula du collège de la DLT et Pl. Général
Guisan

Du 22 au 24 septembre 2017

Rencontres chorales de la Broye
Halle des Fêtes

Samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre 2017

Vente paroissiale cath. Halle des Fêtes

Samedi 7 octobre 2017

Route du Moût Pl. Général Guisan

Samedi 7 octobre 2017

85 ans FC Stade Payerne Halle des Fêtes

Mercredi 11 octobre 2017

Vente paroisse allemande Halle des Fêtes

Du 19 au 22 octobre 2017

Salon des Dégustations Halle des Fêtes

Dimanche 22 octobre 2017

Concert Ensemble vocal Horizons Temple

Vendredi 27 et samedi 28 octobre 2017

20^e anniversaire des Pedzouilles
Halle des Fêtes

Jeudi 16 novembre 2017

Foire de la St.-Martin En ville

Du 17 au 26 novembre 2017

Comptoir broyard

Vendredi 24 et samedi 25 novembre 2017

Soirées annuelles FSG Payerne
Halle des Fêtes

25 et 26 novembre 2017

25^e Tournoi officiel de badminton CD et non
licenciés Salle des Rammes

Vendredi 1 et samedi 2 décembre 2017

Soirées annuelles Union instrumentale
Halle des Fêtes

Samedi 16 décembre 2017

JFX Energy Night 2017 Halle des Fêtes

Samedi 16 décembre 2017

Concert de Noël du Kiwanis Halle des Fêtes

Mercredi 20 et vendredi 22 décembre 2017

Nocturnes